

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE STORNOWAY**

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway, tenue au lieu ordinaire des séances, au 507, Route 108 Ouest, le **6 juin 2022** à 19 h 30, à laquelle sont présents :

Siège #1 - Linda Bouchard  
Siège #2 - Renald Béliveau  
Siège #3 - Richard Boivin  
Siège #5 - Réjean Boulanger  
Siège #6 - Rachelle Audet

Est/sont absents(es) les conseillers(ères) :

Siège #4 - Réal Cameron

Formant quorum sous la présidence de la mairesse, Martine Brouard. Lynda Fillion, directrice générale et secrétaire-trésorière est présente et agit à titre de secrétaire.

**1- OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Après vérification du quorum, la mairesse déclare la séance ouverte. Conformément aux dispositions de l'arrêté ministériel du 4 juillet 2020 # 2020-049 du ministre de la Santé et des Services sociaux, la séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Stornoway sera devant public.

**2022-06-113**

**2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2022
- 4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
  - 4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 avril et du 2 mai 2022
- 5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
  - 6.1 - Sécurité incendie
    - 6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie
    - 6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement du premier trimestre de la facture entente tripartite pour le service incendie du chef pompier Michel Fillion 2022 avec St-Romain et Lambton
    - 6.1.3 - Résolution pour autoriser le paiement (1ère partie) de l'entente pour le service incendie avec la municipalité de St-Romain
  - 6.2 - Sécurité civile
    - 6.2.1 - Résolution pour renouveler l'entente annuelle avec la croix rouge pour le service aux sinistrés
  - 6.3 - Autres (fourrière)
- 7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT
  - 7.1 - Rapport des tests d'eau potable
  - 7.2 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture de Forage FTE pour la mise aux normes et le forage du nouveau puits
  - 7.3 - Rapport de l'opérateur en eaux usées

## **8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**

- 8.1 -** Résolution pour autoriser un publipostage pour une mise à jour des rebus et le retrait des abris tempo.

## **9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**

- 9.1 -** Résolution d'appui favorable au projet d'aide au démarrage d'une entreprise dans le parc industriel de Stornoway au Comité de développement Stornoway
- 9.2 -** Résolution d'appui favorable pour l'étude de l'installation d'un CPE au Comité de développement Stornoway
- 9.3 -** Résolution pour autoriser le débroussaillage par la compagnie Lafontaine et Fils pour préparer des terrains au parc industriel
- 9.4 -** Résolution pour autoriser la direction à contacter Me Louise Aubert et entamer les démarches pour la vente du terrain à Marchand & Frères entre les 2 terrains qu'ils ont achetés à la municipalité.

## **10 - LOISIRS - CULTURE**

- 10.1 -** Résolution pour nommer M. Réal Cameron comme nouveau représentant pour le Parc Stornoway en remplacement de M. Pierre-André Gagné
- 10.2 -** Résolution pour renouveler pour 10 ans, payer les droits sur deux sentiers du Parc Stornoway au MERN et accepter le regroupement des 2 sentiers en un seul dossier
- 10.3 -** Résolution pour verser la subvention déjà budgété au loisir pour l'année 2022
- 10.4 -** Résolution pour accepter la soumission pour le changement du bardeau d'asphalte du toit du chalet des loisirs
- 10.5 -** Résolution pour autoriser l'achat de 2 tables à picnic pour le Parc Stornoway et le paiement de la facture de chez Atelier RN du foyer
- 10.6 -** Résolution pour accepter l'offre de règlement d'hydro Québec en compensation pour le bois coupé et de son utilisation

## **11 - LÉGISLATION**

- 11.1 -** Résolution pour le dépôt du rapport d'audit de conformité
- 11.2 -** Dépôt de la liste des élus ayant suivis la formation code d'éthique et de déontologie
- 11.3 -** Dépôt des avis de convocation des séances extraordinaires - Acceptation de notification par moyen technologique
- 11.4 -** Résolution pour autoriser le paiement de la première phase de l'audit 2021 de RCGT

## **12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

- 12.1 -** Comptes à payer au 6 juin 2022
- 12.2 -** Dépenses récurrentes du mois de mai 2022
- 12.3 -** Rapport de la petite caisse au 6 juin 2022
- 12.4 -** Résolution pour renouveler l'adhésion au SAE+ pour 2022
- 12.5 -** Résolution pour autoriser la formation en ligne sur les nouvelles procédures et nouveautés de Sygem
- 12.6 -** Résolution pour renouveler les antivirus de cinq ordinateurs, ceux du bureau municipal et du centre communautaire
- 12.7 -** Résolution pour autoriser le renouvellement du logiciel Malwarebytes
- 12.8 -** Résolution pour autoriser le paiement de la facture du Groupe GE pour la maintenance annuelle de la génératrice
- 12.9 -** Résolution pour verser la cotisation annuelle et un don à l'association pour la protection du lac Mégantic et don bassin versant
- 12.10 -** Résolution pour déposer une demande au Fond d'aide Covid-19 à la MRC du Granit pour améliorer nos technologies ou acheter des équipements pour faciliter le télétravail des employés
- 12.11 -** Résolution pour rembourser le montant payer par erreur par l'institution financière sur le compte de taxes d'un citoyen.

**12.12** - Résolution pour payer deux baux au MERN # 609046 00 019 et # 609046 00 018, au montant de 137,97\$ chacun

**13 - RÉSEAUX ROUTIERS**

**13.1** - Rapport de l'inspecteur en voirie

**13.2** - Résolution pour que la redevance du 1er août au 31 décembre de 52 242.67 \$ qui a été déposé le 23 mars dernier soit appliquée aux travaux d'amélioration de la chaussée de 2022

**13.3** - Dépôt confirmant l'approbation du Ministère des affaires municipales pour le règlement d'emprunt 2022-533

**14 - TECQ 2019-2023**

**15 - CORRESPONDANCE**

**16 - VARIA**

**16.1** - Ajout

**16.2** - Ajout

**16.3** - Ajout

**17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**

**17.1** - Voirie - Réjean Boulanger

**17.2** - Bibliothèque - Rachelle Audet

**17.3** - Transautonomie - Réal Cameron

**17.4** - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard

**17.5** - Loisirs - Richard Boivin

**17.6** - Famille et aînés - Réal Cameron

**17.7** - SDE du Granit - Réjean Boulanger

**17.8** - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau

**17.9** - Comité de développement - Linda Bouchard

**17.10** - COGESAF - Sacha Simoneau

**17.11** - Parc Stornoway - Réal Cameron

**17.12** - Parc Frontenac - Martine Brouard

**17.13** - Village-relais - Linda Bouchard

**17.14** - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet

**18 - MOT DE LA MAIRESSE**

**19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

**20 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Tout le monde confirme avoir reçu une copie. Une dispense de lecture est accordée.

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté. Le point varia demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**3 - SUIVI DU CONSEIL DE LA SÉANCE DU 2 MAI 2022**

La directrice générale fait le suivi du conseil ordinaire du lundi 2 mai 2022.

**4 - ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

**4.1 - Résolution d'adoption de la séance ordinaire du 4 avril et du 2 mai 2022**

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 4 avril et 2 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

CONSIDÉRANT QU'aucune explication supplémentaire n'est demandée;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril et du 2 mai dernier tel qu'il apparaît au registre des procès-verbaux de la municipalité.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**5 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande si le conseil a pris le temps de discuter de son projet au parc industriel. La mairesse lui répond que des résolutions sont proposées justement ce soir pour cela. Qu'il pourra poser ses questions à la deuxième période de questions.

**6 - SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**6.1 - Sécurité incendie**

**6.1.1 - Niveau des réservoirs incendie**

La valve est réparée et le réservoir est rempli. La prochaine prise du niveau des réservoirs sera au début juillet.

2022-06-115

**6.1.2 - Résolution pour autoriser le paiement du premier trimestre de la facture entente tripartie pour le service incendie du chef pompier Michel Fillion 2022 avec St-Romain et Lambton**

CONSIDÉRANT QUE les municipalités de Stornoway, St-Romain et Lambton ont une entente tripartie incendie;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de l'entente tripartie pour le premier trimestre pour un montant de 1662.41 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-116

**6.1.3 - Résolution pour autoriser le paiement (1ère partie) de l'entente pour le service incendie avec la municipalité de St-Romain**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway a une entente de service incendie avec la municipalité de St-Romain;

**Il est proposé Réjean Boulanger**

QUE la municipalité de Stornoway autorise le 1er versement de 15 000.00 \$ pour l'entente de service incendie avec la municipalité de St-Romain.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**6.2 - Sécurité civile**

2022-06-117

**6.2.1 - Résolution pour renouveler l'entente annuelle avec la croix rouge pour le service aux sinistrés**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a signé une lettre d'entente pour la prestation des services aux sinistrés;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire continuer de collaborer avec la Croix Rouge Canadienne;

**Il est proposé par Rachelle Audet**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement la contribution annuelle de la nouvelle entente au coût annuel de 180. \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Sécurité civile-Croix-Rouge Canadienne n°02-230-00-459*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **6.3 - Autres (fourrière)**

## **7 - HYGIÈNE DU MILIEU - EAU ET ÉGOUT**

### **7.1 - Rapport des tests d'eau potable**

2022-06-118

### **7.2 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture de Forage FTE pour la mise aux normes et le forage du nouveau puits**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway a autorisé Les Services EXP à mettre aux normes les installations de production d'eau potable du centre communautaire, #2021-04-75;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Laforest Nova inc. (LNA) hydrogéologie environnement a reçu deux offres de service pour effectuer les travaux sur les puits suite à une demande de soumission.

QUE le conseil municipal de Stornoway a accepté l'offre de service de l'entreprise FTE pour réaliser les travaux de la mise aux normes du puits, 2022-05-97;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le montant soit pris à même les sommes subventionnées dans le compte *Dépenses taxes essences n°02-320-10-521*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **7.3 - Rapport de l'opérateur en eaux usées**

## **8 - MATIÈRES RÉSIDUELLES - DÉCHETS DOMESTIQUES**

La cueillette des rebus aura lieu le lundi 13 juin 2022.

2022-06-119

### **8.1 - Résolution pour autoriser un publipostage pour une mise à jour des rebus et le retrait des abris tempo.**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a réduit le nombre de jour pour déposer les rebus au site de la municipalité pour les vendredis et samedis seulement;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a mandaté l'inspecteur en bâtiment et en environnement à émettre des constats concernant entre autre le retrait des abris d'auto hivernal;

**Il est proposé Richard Boivin**

Que le conseil municipal autorise le publipostage pour informer les citoyens que l'accès pour déposer des rebus sur le site sera ouvert les vendredis et samedis

seulement et que l'inspecteur en bâtiment et environnement commencera sa tournée pour vérifier que les règlements municipaux sont respectés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

## **9 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE - TOURISME**

**2022-06-120**

### **9.1 - Résolution d'appui favorable au projet d'aide au démarrage d'une entreprise dans le parc industriel de Stornoway au Comité de développement Stornoway**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement Stornoway inc. demande un appui favorable au projet d'aide au démarrage d'une entreprise dans le parc industriel de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement Stornoway inc. travaille au développement de la municipalité;

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie le Comité de développement Stornoway inc. dans leur demande au projet d'aide au démarrage d'une entreprise dans le parc industriel de Stornoway;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-121**

### **9.2 - Résolution d'appui favorable pour l'étude de l'installation d'un CPE au Comité de développement Stornoway**

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement Stornoway inc. demande un appui favorable pour l'implantation d'un CPE dans la municipalité de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE le Comité de développement Stornoway inc. travaille au développement de la municipalité;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway appuie le Comité de développement Stornoway inc. dans leur étude pour l'implantation d'un CPE dans la municipalité de Stornoway;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-122**

### **9.3 - Résolution pour autoriser le débroussaillage par la compagnie Lafontaine et Fils pour préparer des terrains au parc industriel**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité en désire se préparer pour recevoir de nouvelles entreprises dans son parc industriel;

CONSIDÉRANT QUE l'entreprise Lafontaine et Fils a été retenue pour le débroussaillage du terrain retenu;

**Il est proposée par Renald Béliveau**

QUE le conseil autorise l'entreprise Lafontaine et Fils à procéder aux travaux de débroussaillage au prix indiqué.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-123**

### **9.4 - Résolution pour autoriser la direction à contacter Me Louise Aubert et entamer les démarches pour la vente du terrain à Marchand & Frères entre les 2 terrains qu'ils ont achetés à la municipalité.**

CONSIDÉRANT QUE les Entreprises Marchand & Frères ont démontré de l'intérêt à acheter le lot 6 322 852 d'une superficie de 4046.3 mètres carrés terrain appartenant à la municipalité dans le parc industriel et situé entre les lots 3 190 236 et 4 006 493 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac, lots appartenant aux Entreprises Marchand & Frères;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal autorise la mairesse, Martine Brouard, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, Lynda Fillion, à entamer les démarches avec Marchand & Frères pour la vente du lot 6 322 852 d'une superficie de 4046.3 mètres carrés, terrain appartenant à la municipalité dans le parc industriel et à contacter Me Louise Aubert au besoin pour cette vente.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **10 - LOISIRS - CULTURE**

**2022-06-124**

### **10.1 - Résolution pour nommer M. Réal Cameron comme nouveau représentant pour le Parc Stornoway en remplacement de M. Pierre-André Gagné**

CONSIDÉRANT QUE M. Pierre -André Gagné est toujours inscrit comme représentant pour le Parc Stornoway au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway doit nommer un nouveau représentant pour le Parc Stornoway;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

Que la municipalité de Stornoway nomme Réal Cameron comme nouveau représentant pour le Parc Stornoway au Ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles (MERN);

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-125**

### **10.2 - Résolution pour renouveler pour 10 ans, payer les droits sur deux sentiers du Parc Stornoway au MERN et accepter le regroupement des 2 sentiers en un seul dossier**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway possède une autorisation pour le dossier 609046 00 006 pour l'aménagement et l'entretien d'un sentier de randonnée pédestre sur les terres du domaine de l'État qui est échu depuis le 4 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources (MERN) est disponible à renouveler notre autorisation pour 10 ans et cela depuis le 5 août 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway possède une autorisation pour un autre sentier près de ce dernier pour le dossier 682509 00 000 pour l'aménagement et l'entretien du sentier de randonnée pédestre sur les terres du domaine de l'État dont l'échéance est prévue le 16 décembre 2027;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Énergie et des Ressources (MERN) nous propose de regrouper ces deux sentiers en un seul et de cette manière recevoir qu'une seule facture;

CONSIDÉRANT QUE les frais relatifs au renouvellement de nos droits sont de 1284. 27\$ (1117.00 \$ plus taxes);

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le renouvellement du bail venant à échéance le 4 août 2019 pour une durée de dix ans à partir du 5 août 2019;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le regroupement des deux sentiers en un seul dossier et autorise le paiement des frais relatifs au renouvellement pour un montant de 1117.00 \$ plus taxes pour un total de 1284.72\$;

Que le montant soit inscrit dans le compte *Parc Stornoway-Baux n° 02-701-60-970*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-126**

**10.3 - Résolution pour verser la subvention déjà budgété au loisir pour l'année 2022**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité verse une subvention annuellement au Comité du Service des Loisirs;

**Il est proposé par Rachelle Audet**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement de la Subvention activités récréatives au montant de 12 000 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Subvention - activités récréatives n°02-701-52-959*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-127**

**10.4 - Résolution pour accepter la soumission pour le changement du bardeau d'asphalte du toit du chalet des loisirs**

CONSIDÉRANT QUE le bardeau d'asphalte sur deux endroits doit être changer.

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil de la municipalité de Stornoway accepte la soumission de Simocam pour le changement du bardeau d'asphalte sur le toit du chalet des loisirs pour un montant de 7642.69 \$ plus taxes pour un total de 8787.18 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-128**

**10.5 - Résolution pour autoriser l'achat de 2 tables à picnic pour le Parc Stornoway et le paiement de la facture de chez Atelier RN du foyer**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a fait l'achat d'un foyer extérieur chez Atelier R.N. inc. pour le montant de 1331.07 (taxes incluses) pour installation au parc de Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité désire ajouter deux tables à picnic au parc Stornoway;

CONSIDÉRANT QUE la demande de subvention envoyée au Fonds de développement du Parc Éolien du Granit à Saint-Robert a été retenu pour un montant de 2887.00 \$ ;

**Il est proposé par Richard Boivin**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de la facture de chez Atelier R.N. inc. pour le montant de 1331.07 (taxes incluses) et l'achat de deux tables à picnic au montant 492.30 \$ (566.02 \$ avec taxes) chacune, pour un total de 1132.04 \$ (taxes incluses pour les 2 tables);

QUE le montant soit pris à même le montant de la subvention à recevoir de 2887.00 \$ du Fonds de développement du Parc Éolien du Granit

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-129

**10.6 - Résolution pour accepter l'offre de règlement d'hydro Québec en compensation pour le bois coupé et de son utilisation**

PROJET APPALACHES - MAINE

CONSIDÉRANT QUE pour le projet APPALACHES - MAINE, la municipalité a autorisé Hydro-Québec à procéder au déboisement dans le chemin du Parc Stornoway pour la sécurité et l'amélioration de la chaussée et que le volume de bois coupé serait compensé pour la coupe et son utilisation;

CONSIDÉRANT QUE la compensation pour - Bois coupé dans l'accès BA195 => 353, 62\$ + 17,64\$ (50% TVQ) = **371, 26 \$**

CONSIDÉRANT QUE la compensation pour - Utilisation de bois pour de la fascine à la construction => 388, 98 \$ + 19,40\$ (50% TVQ) = **408, 38 \$**

**Il est proposé par Renald Béliveau**

Que le conseil accepte l'offre de règlement partiel pour dommage lors du projet APPALACHES-MAINE lors des travaux de déboisement dans le chemin du Parc Stornoway pour la sécurité et l'amélioration de la chaussée pour le montant de **779.64 \$** pour dommages causés à la propriété.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**11 - LÉGISLATION**

2022-06-130

**11.1 - Résolution pour le dépôt du rapport d'audit de conformité**

CONSIDÉRANT QUE les rapports d'audit ont été déposés lors de la séance du conseil du 6 juin;

CONSIDÉRANT QUE tous les conseillers ont pris connaissance de ces derniers;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil municipal confirme que les rapports d'audits ont été déposés à la séance du 6 juin 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**11.2 - Dépôt de la liste des élus ayant suivis la formation code d'éthique et de déontologie**

La liste des élus ayant suivis la formation en code d'éthique et de déontologie est déposée.

Tous les membres du conseil ainsi que la mairesse ont complété la formation code d'éthique et de déontologie avec succès.

**11.3 - Dépôt des avis de convocation des séances extraordinaires - Acceptation de notification par moyen technologique**

Les avis de convocation des séances extraordinaires par notification par moyen technologique ont été déposés à la séance du 6 juin 2022.

2022-06-131

**11.4 - Résolution pour autoriser le paiement de la première phase de l'audit 2021 de RCGT**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a mandaté RCGT pour son audit 2021;

CONSIDÉRANT QUE la première phase de l'audit 2021 de RCGT est complétée;

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal autorise le paiement de 6898.50 \$ (taxes incluses) de la première phase de l'audit 2021 de RCGT;

QUE le montant soit pris à même le compte budgété *Vérification comptable n° 02-130-00-143*.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

## **12 - ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

2022-06-132

### **12.1 - Comptes à payer au 6 juin 2022**

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'ajout de la facture de .....\$;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire le paiement des comptes à payer présentés, Art. 204 CM.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **12.2 - Dépenses récurrentes du mois de mai 2022**

Les dépenses récurrentes du mois de mai sont incluses avec les déboursés. Règ. 2016-499.

### **12.3 - Rapport de la petite caisse au 6 juin 2022**

Le rapport de la petite caisse au 6 juin 2022 est déposé. Les conseillers ont reçu une copie.

2022-06-133

### **12.4 - Résolution pour renouveler l'adhésion au SAE+ pour 2022**

Considérant la volonté de la municipalité Stornoway d'offrir un service d'animation estival de qualité pour sa population en 2022;

Considérant que la Société de Développement Économique du Granit offre une bonification de son aide par l'intermédiaire de la certification SAE+;

Considérant que la certification SAE+ est un apport bénéfique pour améliorer plusieurs volets d'un camp de jour et que cet engagement régional solidifie l'offre en matière de service d'animation pour l'ensemble des municipalités participantes;

Il est proposé par Richard Boivin

Que la municipalité de Stornoway

S'engage à payer le montant de 700.00 \$ pour renouveler son adhésion à la certification SAE+.

L'adhésion à la certification SAE+ se décline ainsi;

- 700\$ par SAE pour l'accompagnement des animateurs et gestionnaires = 700\$
  - Soutien au recrutement des animateurs
  - Accompagnement à la mise en place du service
  - Boite à outils virtuelle
  - Location de capsules d'animation sans frais
  - Soutien et intervention en collaboration avec le CIUSS
  - Soutien des animateurs et visites dans le SAE
  - Rapports d'observation hebdomadaires
  - Groupe Facebook privé pour les gestionnaires et les animateurs
- 140\$ par animateur pour la formation DAFA de 30 heures X \_\_\_\_\_ animateurs = \_\_\_\_\_\$
  - Formation sur deux journées
  - Autobus
  - Repas et hébergement
  - Cahier de l'animateur
  - Évaluation de fin de stage DAFA
  - License DAFA
- 60\$ par animateur pour la formation secouriste de 8 heures X \_\_\_\_\_ animateurs = \_\_\_\_\_\$
  - Formation secouriste reconnue (45\$)
  - Manuel de formation (15\$)
- 125\$ par atelier de loisir culturel d'une demie journée (max 4) X \_\_\_\_\_ ateliers = \_\_\_\_\_\$
  - Ateliers d'une valeur de 200\$ (50\$ offert par le CSLE et 25\$ offert par la SDEG par atelier)
  - Offerts aux groupes de 10 à 20 jeunes

Total : \_\_\_\_\_\$

QUE les montants soient pris à même les sommes budgétées dans le poste Organismes municipaux - SAE Plus n°02-701-50-959.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-134

### 12.5 - Résolution pour autoriser la formation en ligne sur les nouvelles procédures et nouveautés de Sygem

CONSIDÉRANT QU'Infotech, expert en développement de logiciels de gestion municipale dont le logiciel utilisé par la municipalité, Sygem, offre une formation en ligne en deux parties le 8 juin et le 5 juillet 2022 au montant de 295 \$ taxes en sus;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise une participation à la formation en ligne en deux parties les 2 et 8 juin 2022 au montant de 295 \$ taxes en sus;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Formation et perfectionnement n°02-130-00-454.*

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-135

### 12.6 - Résolution pour renouveler les antivirus de cinq ordinateurs, ceux du bureau municipal et du centre communautaire

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway doit prendre les mesures nécessaires en matière de protection des renseignements personnels en planification de l'entrée en vigueur du projet de loi 64;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway a au centre communautaire cinq ordinateurs reliés;

**Il est proposé par Richard Boivin**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise la mise en place d'un nouvel antivirus plus performant pour 5 ordinateurs au coût de 45.00 \$ plus taxes chacun en plus des frais d'installation (pour la première année seulement) de 332.50 \$. Gestion de projet et configuration initial 95.00 \$ et environ 2.5 heures pour la configuration des 5 postes/serveurs au taux horaire de 95.00 \$ (5 postes 237.50 \$) pour un grand total de 557.50 \$ , ceux du bureau municipal et du centre communautaire avec l'entreprise CT Matic;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Fourniture de bureau n°02-130-00-670.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-136

**12.7 - Résolution pour autoriser le renouvellement du logiciel Malwarebytes**

CONSIDÉRANT QUE de plus en plus la municipalité reçoit des courriels indésirables, des chevaux de Troie, des courriels indésirables en boucle, etc.;

CONSIDÉRANT QU'une protection contre les logiciels espions est souhaitable afin de réduire ces intrusions;

**Il est proposé par Renald Bilodeau**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise l'achat d'un logiciel anti-logiciel espion pour protéger les ordinateurs des tentatives d'intrusions, Malwarebytes au coût de 122,13 \$ taxe incluse pour un an pour les six ordinateurs;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Fourniture de bureau n°02-130-00-670.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-137

**12.8 - Résolution pour autoriser le paiement de la facture du Groupe GE pour la maintenance annuelle de la génératrice**

CONSIDÉRANT QUE Groupe GE a procédé à la maintenance de la génératrice le 2 juin dernier;

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil autorise le paiement de la facture du montant de 592.12 \$ (taxes incluses) pour l'entretien annuel de la génératrice.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-138

**12.9 - Résolution pour verser la cotisation annuelle et un don à l'association pour la protection du lac Mégantic et don bassin versant**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Stornoway désire contribuer à la protection du lac Mégantic et son versant;

**Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le versement d'une cotisation annuelle de 25 \$ ainsi qu'un don de 75 \$;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste Subvention et don organismes de charité n°02-110-00-990.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-139

**12.10 - Résolution pour déposer une demande au Fond d'aide Covid-19 à la MRC du Granit pour améliorer nos technologies ou acheter des équipements pour faciliter le télétravail des employés**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit faciliter le si besoin, télétravail de ses employés;

**Il est proposé par Rachelle**

QUE le conseil autorise la directrice générale à déposer une demande au Fond d'aide Covid-19 à la MRC du Granit pour améliorer nos technologies ou acheter des équipements pour faciliter le télétravail des employés.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-140

**12.11 - Résolution pour rembourser le montant payer par erreur par l'institution financière sur le compte de taxes d'un citoyen.**

CONSIDÉRANT QUE l'institution financière a payé directement le montant des taxes d'un citoyen au lieu de le verser à la MRC du Granit.

CONSIDÉRANT QUE la MRC du Granit nous a également remboursé le montant des taxes pour le même citoyen;

CONSIDÉRANT QUE ce citoyen a fait deux paiements de taxes municipales en trop étant donné qu'aucun montant n'était dû pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit rembourser directement le citoyen pour le montant versé par l'institution financière;

**Il est proposé par Linda Bouchard**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le remboursement des deux versements de 56.00 \$ du client et le montant de 3870.07 \$ versé par l'institution financière pour un total de **3982.07\$**;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

2022-06-141

**12.12 - Résolution pour payer deux baux au MERN # 609046 00 019 et # 609046 00 018, au montant de 137,97\$ chacun**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Stornoway loue des parties de terrain au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles sur les terrains près de la rivière Felton;

**Il est proposé par Renald Béliveau**

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 019 au montant de 137,97\$ taxes incluses;

QUE le conseil municipal de Stornoway autorise le paiement du bail au Ministère de l'Énergie et Ressources naturelles # 609046 00 018 au montant de 137,97\$ taxes incluses;

QUE le montant soit pris à même les sommes budgétées dans le poste *Comité du Parc Stornoway n°02-701-60-970*.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

### **13 - RÉSEAUX ROUTIERS**

#### **13.1 - Rapport de l'inspecteur en voirie**

Le lavage du plancher au sous-sol du chalet des loisirs sera fait cette semaine avec Bruno et Réjean.

La nivelage suivi de l'épandage du calcium est prévu du 20 au 24 juin 2022.

La réparation d'un énorme trou à l'entrée de la halte devrait être à prioriser à court terme. Il faudra soit enlever complètement la vieille asphalte et laisser le tout sur le gravier ou l'arracher et remettre de l'asphalte neuve. Le conseil en reparlera au prochain atelier.

Le bois mature qui sera récupéré du terrain débroussaillé au parc industriel sera donné.

**2022-06-142**

#### **13.2 - Résolution pour que la redevance du 1er août au 31 décembre de 52 242.67 \$ qui a été déposé le 23 mars dernier soit appliquée aux travaux d'amélioration de la chaussée de 2022**

CONSIDÉRANT QUE les redevances de 52 242.67 \$, du mois d'août au mois de décembre 2021, d'Excavation Bolduc reçu en mars 2022 soient affectées aux travaux de voirie 2022;

CONSIDÉRANT QUE le montant des redevances doit servir à l'amélioration des réseaux routiers;

#### **Il est proposé par Réjean Boulanger**

QUE les redevances de 52 242.67 \$ soient appliquées aux travaux d'amélioration de la chaussée de 2022.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

**2022-06-143**

#### **13.3 - Dépôt confirmant l'approbation du Ministère des affaires municipales pour le règlement d'emprunt 2022-533**

Dépôt confirmant l'approbation du Ministère des affaires municipales pour le règlement d'emprunt 2022-533 a été fait lors de la séance du conseil du 6 juin 2022.

### **14 - TECQ 2019-2023**

Le solde disponible pour la TECQ sera utilisé pour un autre projet de voirie avec une nouvelle demande.

### **15 - CORRESPONDANCE**

La correspondance du mois de mai est déposée. Les conseillers désirant plus de détails pourront en obtenir une copie.

### **16 - VARIA**

#### **16.1 - Ajout**

#### **16.2 - Ajout**

#### **16.3 - Ajout**

### **17 - RAPPORT D'ACTIVITÉS**

#### **17.1 - Voirie - Réjean Boulanger**

### **17.2 - Bibliothèque - Rachelle Audet**

Le compte rendu de la réunion du 2 juin ainsi que les statistiques de prêts de livre de mai et juin ont été déposés en pièce jointe.

Une demi-journée portes ouvertes aura lieu le 17 septembre en avant-midi.

### **17.3 - Transautonomie - Réal Cameron**

Une lettre de remerciement de Madame Ouellet a été reçue aujourd'hui pour les bons mots pour sa retraite.

C'est Madame Edith Grenier son adjointe qui la remplacera.

### **17.4 - Conseil d'établissement d'école - Linda Bouchard**

Prochaine réunion le 22 juin.

### **17.5 - Loisirs - Richard Boivin**

On prépare la fête des voisins pour le 2 juillet. Une liste des nouveaux citoyens depuis 2020 est à préparer. Une subvention de notre député Luc Berthold sera donnée pour cette activité. Il y aura de la musique, Hot-dog et jeux gonflables.

### **17.6 - Famille et aînés - Réal Cameron**

### **17.7 - SDE du Granit - Réjean Boulanger**

### **17.8 - Sécurité civile, Croix-Rouge - Renald Béliveau**

### **17.9 - Comité de développement - Linda Bouchard**

Le bail a été renouvelé avec la massothérapeute. Participation du comité de développement le 7 mai avec le conseil municipal et des présidents de comité.

Le projet de garderie est toujours à l'étude ainsi que le projet d'une entreprise au parc industriel.

La demande de subvention pour le projet pour le toit sur le jeu de pétanque n'a pas été retenue. Il sera présenté au député de la CAQ, Monsieur François Jacques suite à sa demande.

### **17.10 - COGESAF - Sacha Simoneau**

### **17.11 - Parc Stornoway - Réal Cameron**

Un sentier a été fermé par précaution.

### **17.12 - Parc Frontenac - Martine Brouard**

Deux rencontres sont à venir.

Jeudi 7 juin pour l'accès au parc Frontenac sur la route 161. Jeudi 14 juin rencontre avec la table d'harmonisation.

### **17.13 - Village-relais - Linda Bouchard**

Martine et Linda ont participé au congrès à Degelis à la fin mai. Ils ont reçu une soixantaine de sacs fourre-tout à remettre. Un très beau congrès.

### **17.14 - Art, Culture et Tourisme - Rachelle Audet**

Un spectacle songe d'été sera présenté au début août à l'église St-Alphonse.

#### **18 - MOT DE LA MAIRESSE**

Madame Martine Brouard, mairesse sera présente au prochain conseil des maires qui aura lieu le 15 juin prochain. Visiter le site web de la MRC du Granit pour consulter les procès-verbaux. [www.mrcgranit.qc.ca/](http://www.mrcgranit.qc.ca/).

Le 22 juin, la mairesse participera à une rencontre concernant le projet éolien.

#### **19 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS**

Un citoyen demande des précisions sur c'est quoi une résolution. Une résolution c'est donner un accord et montrer le sérieux du projet et dire que la municipalité est favorable. Il nous dit qu'il manque actuellement des incitatifs pour attirer de nouvelles entreprises et nouvelles constructions. Le conseil va travailler au prochain atelier un plan. Il voulait savoir si leur projet avait avancer avec la municipalité.

Un citoyen demande si la compensation d'Hydro Québec vallait la peine. Environ 700. \$

2022-06-144

#### **20 - LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Réjean Boulanger et résolu unanimement que cette séance ordinaire soit levée à 20 h 45.

---

**Martine Brouard,**  
Mairesse

---

**Lynda Fillion,**  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

Je, Martine Brouard, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.